



Demande de congé parental à 80%

Par **lulu82**, le **06/08/2010** à **14:09**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental depuis le 24 juin 2010 et jusqu'au 30 septembre 2010 inclus. Je souhaite reprendre le travail le 1er octobre 2010 à 80 % et demander à mon employeur de terminer plus tôt le soir.

L'horaire hebdomadaire effectué dans mon entreprise est de 35h57 (et 6 jours de rtt à l'année). Dois-je calculer 80 % sur 35h57 ou sur 35h ? Quel doit donc être mon temps de travail hebdomadaire ?

De plus, le congé parental peut être renouvelé 2 fois pour une durée de un an, est-ce qu'il s'agira là de mon 1er renouvellement étant donné que j'ai déjà fait une demande de congé à temps plein ? Car dans ce cas là je ne pourrais pas bénéficier du 80 % jusqu'aux 3 ans de mon enfant ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Domil**, le **06/08/2010** à **14:22**

Juste un point : 80% ne veut pas dire que ça joue sur la durée journalier du travail. ça peut être ne pas travailler un jour par semaine, ou une demi-journée. ça peut aussi être, dans le cadre de l'annualisation, plus de "vacances"

Par **lulu82**, le **09/08/2010** à **14:44**

Bonjour,

Oui je sais qu'il y a différentes possibilités pour travailler à 80 % mais ce qui m'intéresse c'est de terminer ma journée plus tôt. Je voudrait donc savoir sur quelle base calculer 80 % et pouvoir indiquer l'heure à laquelle je souhaite finir dans le courrier que je vais adresser à mon employeur. Merci en tout cas pour votre réponse.